

Un nouveau format de facturation : la QR-facture

La QR-facture a pour vocation de remplacer les bulletins de versement rouges et orange qui seront définitivement abandonnés le 30 septembre 2022.

L'essentiel

La QR-facture, définie selon les normes ISO 20022, facilite les paiements grâce à l'automatisation du traitement des données. La QR-facture permet de générer des factures ou de les régler. Elle comporte un Swiss QR-code (Quick Response Code est un code barres bidimensionnel) qui contient toutes les informations importantes relatives à son paiement.



- Élément obligatoire généré électroniquement
- Élément obligatoire généré électroniquement ou complété manuellement
- Élément facultatif généré électroniquement

Vous recevez peut-être pour la première fois une QR-facture en lieu et place des bulletins de versement usuels pour régler vos intérêts, amortissements ou votre échéance mensuelle.

Quelles mesures prendre pour payer vos QR-factures ?

Afin de procéder au règlement de vos QR-factures, vous pouvez continuer à utiliser votre canal de paiement habituel :

- **BCGE Netbanking**
- **BCGE Mobile Netbanking**
- **Logiciel de paiement**
- **Ordre Quick**



Aucune action requise

- Si vous utilisez le logiciel **BCGE Netbanking**
- Si vous utilisez l'application **BCGE Mobile Netbanking**
- Si vous envoyez des **ordres Quick** à la banque (dépôt agence ou par voie postale)



Actions à entreprendre

- Si vous scannez les bordereaux
 - Equipez-vous d'un **lecteur capable de lire** et d'interpréter les données de la **QR-facture** (renseignez-vous auprès de votre fournisseur)
- Si vous utilisez un logiciel comptable ou de paiement
 - Enregistrez tous les **numéros de compte au format IBAN¹** dans votre logiciel
 - Assurez-vous auprès de votre fournisseur de **logiciel** que le **traitement de la QR-facture** est intégré dans celui-ci

¹L'IBAN (International Bank Account Number) est un format de numéro de compte normalisé sur le plan international. Son utilisation facilite la saisie, la transmission et le traitement des données de paiement.

Contact



Votre conseiller personnel



Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00



info@bcge.ch



bcge.ch/fr/qr-facture